

Dossier n° E 22000151 / 69

Arrêté préfectoral Loire n° 2023-012 du 19 janvier 2023

Dossier déposé par : société METALIS HPS

ZI de Vaure-37 bd des Entreprises

42160 MONTBRISON

Mars-avril-mai 2023

**AUTORISATION SOLLICITEE, DANS LE CADRE DE LA
LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES ET A TITRE
DE REGULARISATION, PAR LA SOCIETE METALIS HPS EN VUE
DE L'EXPLOITATION DE SON SITE DE MONTBRISON**

CONCLUSIONS

- 1- Généralités
- 2- Déroulement de l'enquête
- 3- Observations et analyses

Commissaire enquêteur : Mr Bernard ZABINSKI

1-Contexte

METALIS est un établissement visé par la réglementation relative au code de l'environnement (Livre V, titre premier) sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'exploitation est ainsi réglementée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 depuis la fusion entre les sociétés GARNIER et GSA en 2007.

Les actes administratifs relatifs aux ICPE concernant le site sont donnés dans le tableau ci-après :

DATE	ACTE	OBJET
12/12/1980	Récapissé de déclaration Société GARNIER	Déclaration travail mécanique des métaux
26/09/1986	Récapissé de déclaration Société GARNIER	Déclaration transformateur au Pyralène(PCB)
18/06/1998	Récapissé de déclaration Société GSA	Déclaration travail mécanique des métaux
31/12/2009	Arrêté préfectoral d'autorisation	Autorisation d'exploiter pour l'ensemble constitué par la fusion de GARNIER et GSA

Suite à la transmission d'un dossier en Préfecture en mai 2017, la société METALIS a porté à la connaissance du Préfet les modifications survenues sur le site depuis 2009 et projetées à court terme à savoir :

- L'installation de 2 lignes presse avec tunnel de de dégraissage/phosphatation par aspersion. Le classement proposé pour ces lignes de production était un classement au titre de la rubrique 2565-3.
- L'installation d'une ligne de peinture poudre issue du site de Mazamet suite au rachat par METALIS.
- Le classement proposé pour cette ligne de peinture dans le porter à connaissance était un classement au titre de la rubrique 2940-3.
- Par courrier du 29 septembre 2017, la préfecture a informé METALIS que les tunnels de lavage décrits dans le porter à connaissance relevaient de la rubrique 2565-2 conformément à des instructions ministérielles, ces lignes relevant alors du régime d'autorisation et d'un examen au cas par cas en application du II de l'article L.122-1 du code de l'environnement.
- Le dossier d'examen au cas par cas a été déposé le 22 juin 2018. Sur la base des informations fournies, il a été considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.
- Par décret 2019-292 du 9 avril 2019 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, le seuil d'autorisation pour la rubrique 2565 a été supprimée, l'installation de dégraissage/phosphatation était alors soumise à enregistrement.
- Le dossier d'enregistrement relatif à la rubrique 2565-2 a été déposé en préfecture de la Loire le 31 janvier 2020.
- Dans son rapport du 18 février 2020, relatif à la complétude et la recevabilité du dossier, l'inspecteur des Installations classées demande la production d'un dossier de demande d'autorisation avec évaluation des incidences.

2-Historique

L'activité est implantée sur le site de la ville de Montbrison depuis juillet 1980. Les différentes phases d'évolution du site sont récapitulées ci-dessous :

- En novembre 1984 : rachat complet de NOEL GARNIER par BARDON REWAX. La société devient GARNIER SAS.
- Février 1985 : R GAY devient actionnaire à hauteur de 25% du capital. GARNIER SAS commence à diversifier sa production.
- Décembre 1994 : rachat complet de GARNIER par Mr GAY. Le cycle ne représente plus que 1% du chiffre d'affaire.
- Décembre 1999 : construction de l'extension GSA. Cette nouvelle entité a pour objectif de développer des pièces à plus forte valeur ajoutée.
- Avril 2007 : acquisition de GARNIER-GSA par AALBERTS Industries.
- Janvier 2008 / fusion des sociétés GARNIER et GSA, à effet rétroactif au premier janvier 2007, accompagnée du changement de raison sociale : la société devient METALIS HPS.

- **De la société METALIS**

L'origine de METALIS remonte à la création de la société FALGY en 1929.

Spécialisée dans la fabrication de ressorts plats, FALGY devient FALCONNET en 1947 et ensuite METALIS en 2001 suite à l'acquisition de SIOR en 1998, spécialisée dans le découpage de précision.

La société a rejoint le groupe AALBERTS Industries en 2002. Depuis, METALIS a connu une forte progression, sa taille étant multipliée par cinq à ce jour.

METALIS GROUP comprend les sites suivants :

- 3 sites en France situés à Chaudfontaine (130 personnes), Pont de Roide (130 personnes) et Montbrison (61 personnes)
- 5 sites à l'étranger : Pologne (140 personnes), Slovaquie (100 personnes), Chine (300 personnes), Etats Unis (20 personnes), Mexique (20 personnes).

Soit environ 900 personnes à l'échelle mondiale.

3-Emplacement du site

Le site d'étude se situe sur la commune de Montbrison dans le département de la Loire à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest du centre de Saint Etienne. Le site est accessible depuis le boulevard des Entreprises, au sein de la zone industrielle de la Vaure.

Les références cadastrales sur lesquelles sont implantées les installations de METALIS sont les suivantes :

Nota : les 18, AA 24 à 27 ont récemment ; ce réserve de la conditionnait dossier à publique. Le terrain site METALIS se zone UFa du Pan (PLU) de la ville de approuvé par conseil municipal 12 juillet 2013.

Nom commune	N° section	N° parcelle	Superficie de la parcelle (m ²)
Montbrison	BD	903	1905
		905	46
		907	5947
		1728	3243
		1731	3238
		1733	1586
		1734	1003
Savigneux	AB	17	253
		18	390
	AA	24	1091
		25	123
		26	69
		27	38
TOTAL			19300

parcelles AB 17 et été acquises point étant une DREAL et l'ouverture de l'enquête d'implantation du trouve dans la Local d'Urbanisme Montbrison délibération du de Montbrison le

4- Voisinage

L'environnement immédiat du site est composé :

- Au Nord par des prairies et pelouses naturelles et un centre équestre
- A l'Ouest par la zone industrielle de la Vaure (granit et marbre PERRIER, imprimerie de la Plaine, garage Autoccaz, AM plaquiste....)
- A l'Est par la route départementale D 204, des prairies et pelouses naturelles et par le domaine de la Vaure.
- Au Sud par la société PIGNARD POIDS LOURDS.

Les habitations les plus proches sont représentées sur la figure ci-dessous. Des maisons individuelles au nombre de 15 environ sont situées à une distance comprise entre 300 et 500 mètres sur le côté Ouest et Sud-Est, 2 fermes distantes de 150 à 200m sur le côté Est.

L'habitation la plus proche est située dans la zone industrielle en face du site à une distance d'environ 50m.

Dans un rayon de 500 m, on recense 14 ERP (Etablissements Recevant du Public) distants au plus proche de 17m pour le garage AUTOCCAZ à 315m pour le commerce MR BRICOLAGE.

L'activité de loisirs la plus proche du site est le centre équestre situé à 246m au Nord-Ouest du site.

4-Nature et volumes des activités

La société METALIS est spécialisée dans l'emboutissage de précision, sur presses de découpage-emboutissage. Le site fournit à la fois des petits emboutis précis et des emboutis profonds.

Les principaux produits fabriqués sont des carcasses de moteur d'essuie-glace, des occulseurs, des platines, des tubes poinçonnés cintrés, des coupelles. Les ventes destinées au secteur automobile représentent environ 80% du chiffre d'affaire de METALIS.

Les activités réalisées sur le site sont les suivantes :

- **Découpage** à la presse de la bande de tôle
- **Emboutissage** par presse à emboutir
- **Cintrage** : déformation plastique d'un tube ou d'une barre suivant un rayon ou un angle donné.
- **Lavage** : sert à laver les pièces une fois celle-ci élaborées, opération effectuée à 55°C pendant 16 minutes. La ligne de lavage comporte 3 cuves de lavage lessive, une cuve de rinçage d'eau de ville, une cuve de passivation et une cuve de rinçage en eau déminéralisée. Le volume total des cuves contenant des produits lessiviels est de 510 litres.
- **Dégazage** : sert à brûler les éventuels dépôts restant après lavage. Les pièces sont portées à 400°C pendant une heure.
- **Tribofinition** : procédé mécanique en traitement de surface
- **Presse de 400 tonnes** : cette installation est une ligne automatique comportant un chargement de flanc et une presse transfert dont la puissance est de 400 tonnes. Le volume produit en 2019 est de 3,7 millions de pièces soit 11000 pièces/jour. Cette presse est équipée de :
 - De buses de pulvérisation d'huile, ceci afin de faciliter le travail de déformation des pièces lors de l'emboutissage.
 - D'un système d'extraction.
- **Ligne de lavage/phosphatation associée à la presse 400 t** : cette ligne est destinée à la préparation des pièces avant peinture par le procédé d'aspersion. Le tunnel de dégraissage/phosphatation est composé de :
 - un bac de dégraissant/ phosphatant n° 1 de 1400 l chauffé à 60°C
 - un bac de dégraissant/phosphatant n°2 de 1400 l chauffé à 60°C
 - un bac de rinçage (1) d'eau de ville de 600 l à débordement vers la cuve de relevage située sous le tunnel
 - un bac de rinçage (2) d'eau de ville de 600 l à débordement vers le rinçage 1 (principe du rinçage cascade)
 - une rampe de rinçage d'eau osmosée avec retour vers le bac de rinçage 2
 - un bac de passivation non chromatique d'un volume de 740 l
 - une zone de soufflage par turbines
 - une zone de séchage par air chaud de 130 à 175°C.
 - le tunnel est équipé d'un tapis écailles avec rampes de guidage et est alimenté directement depuis la presse.
- **Presse de 600 tonnes** : principe identique à la presse de 400 tonnes mais avec une capacité de production de 16500 pièces/jour soit 5,5 millions de pièces/an.
- **Ligne de lavage/phosphatation associée à la presse de 600 t**. Celle-ci comprend :
 - Un bac dégraissant/phosphatant n°1 de 2200 litres chauffé à 60°C

- Un bac dégraissant/phosphatant n°2 de 2300 litres chauffé à 60°C
- Un bac de rinçage (1) d'eau de ville de 1000 l avec mise à niveau par appel du bac aval
- Un bac de rinçage (2) d'eau de ville de 1000 l avec mise à niveau par appel du bac aval
- Un bac de rinçage (3) de 1000 l d'eau osmosée avec mise à niveau par appel d'eau osmosée
- Une rampe de rinçage à l'eau osmosée avec retour vers le bac de rinçage 3
- Un bac de passivation non chromatique phosphatant de 1100 litres chauffé à 35°C
- Une zone de soufflage par turbines
- Une étuve de séchage à air chaud, température : 140°C.
- **Ligne d'application de peinture poudre** : l'application est réalisée par pulvérisation automatique au pistolet à l'intérieur d'une cabine.
- La société METALIS est certifiée :
 - ISO 9001 : système de management de la qualité
 - ISO 14001 : système de management environnement
 - OHSAS 18001 : système de management santé, sécurité et environnement.

5-Impact environnemental

- Le site d'étude se trouve en partie sur une ZNIEFF de type II au Nord-Est du site.
- Le site NATURA 2000 est situé à 260 m au Nord et 400 m au Sud du site
- Le site se trouve dans son intégralité sur une Zone d'Importance pour la Protection des Oiseaux (ZICO)
- Aucune zone naturelle n'est recensée sur la zone d'étude
- Aucun parc naturel régional ou national n'est recensé sur la zone d'étude
- Aucune construction nouvelle n'est prévue et l'apparence extérieure du bâtiment existant ne sera pas modifiée : le site est déjà intégré dans son environnement et n'aura pas d'impact sur le paysage.
- Il n'existe pas dans un rayon de 500 m autour du site de bâtiments, infrastructures ou sites dont le caractère nécessiterait une attention particulière du fait de leur architecture ou de leur rattachement au patrimoine culturel.
- Le site est situé à 80 m à l'Est d'un périmètre rapproché de 3 installations de pompage d'eaux superficielles dédiées à l'alimentation en eau potable.
- Il n'existe pas de réseau fluvial dans l'environnement proche du site

5- Prévention des pollutions, des nuisances et des risques

- **Gestion de l'eau :**
 - Alimentation en eau : l'alimentation en eau du site est réalisée à partir du réseau communal de Montbrison. La société est équipée d'un disconnecteur sur le réseau d'arrivée des eaux. Aucun forage n'est présent sur le site.
 - Utilisation : l'eau est utilisée pour les besoins sanitaires, les besoins du process. Les consommations totales d'eau pour le site s'établissent de la façon suivante :
Consommation sur l'année 2019 : 4699 m³

- Eaux à usage industriel : la consommation annuelle totale associée aux usages industriels est de l'ordre de 3650 m³. Les usages industriels de l'eau sont liés au lavage des outils de production, aux appoints, au montage des baignoires, aux opérations de rinçage, consommation la plus importante de l'usine (3596 m³)
- Traitement des eaux industrielles : METALIS HPS possède un accord de déversement des eaux industrielles avec Loire Forez Agglomération pour déverser ses eaux dans la station d'épuration de la ville de Montbrison.
Les analyses effectuées en octobre 2020 ont démontré la non-conformité de ces eaux en DCO, MES, phosphore, fer, hydrocarbures et fluorure.
METALIS s'est engagé et a même passé commande d'un évaporateur qui sera installé en septembre 2023 qui solutionnera le problème.
- Eaux pluviales : une campagne de mesures a été réalisée en avril 2021 afin de caractériser les flux de polluants sur les rejets d'eaux pluviales. Les résultats respectent les valeurs limites fixées par la réglementation.
- Eaux souterraines : de par l'article du 8 avril 2019 (article 47), le site n'est pas soumis à surveillance des eaux souterraines.
- **Qualité de l'air** : Une campagne de mesure des rejets atmosphériques a été réalisée pendant la période du 15 au 17 juillet 2020 ainsi que le 27 juillet 2020 par APAVE EUROPE SAS qui a permis d'établir un rapport daté du 6 novembre 2020. Les résultats sont conformes
- **Nuisances sonores** : Une première campagne de mesures des niveaux sonores dans l'environnement du site a été réalisée les 10 et 11 septembre 2020. Les mesures ont permis d'identifier des non-conformités sur le côté Ouest du site en particulier de nuit.
La cause a été identifiée et un silencieux en sortie de l'extraction de la presse de 600 tonnes. Suite à l'installation du silencieux, une deuxième campagne de mesures a été lancée les 6 et 7 janvier 2021 qui a démontré que les résultats n'étaient toujours pas conformes. METALIS a apporté une nouvelle modification dans l'orientation du silencieux.
Une troisième campagne de mesures du bruit effectuée les 27 et 28 septembre 2021 a démontré cette fois-ci que les résultats étaient en totalité conformes.
- **Prévention incendie** : le SDIS donne un avis favorable à la réalisation du projet sous condition d'améliorer la détection incendie. Pour cela, METALIS s'engage sur les installations de détection incendie suivantes :
 - Installation de détecteurs par aspiration dans le hall de stockage des matières premières comprenant la zone de charge des chariots élévateurs
 - Installation de détecteurs par aspiration dans le hall des presses de fortes puissances
 - Installation de détecteurs par aspiration dans la zone de stockage du magasin comprenant la ligne de peinture poudre et le compresseur d'air de secours
 - Installation de détecteurs optiques de fumée dans les locaux compresseurs d'air principal, les 2 chaufferies, le local de stockage des huiles, les 2 transformateurs, la centrale incendie
 - Installation d'un détecteur optique de fumée au niveau de la centrale incendie située dans la partie Sud du bâtiment, cette centrale étant reliée 24h/24h à une société de surveillance.
La détection incendie de la partie Sud du bâtiment n'est pas prévue dans l'immédiat par METALIS

6- Déroulement de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions dans le respect des mesures réglementaires. Il n'y a pas de remarques particulières sur ce point.

7- Participation du public :

Malgré 178 téléchargements et 379 visualisation du dossier, aucune contribution ni observation n'a été déposée par voie dématérialisée.

Aucune personne ne s'est présentée lors des permanences et aucune observation n'a été déposée sur registre en Mairie pendant toute la durée de l'enquête.

8- Commentaires sur la demande d'autorisation d'exploiter

Ci-dessous ce que je retiens de l'enquête publique :

- **Points positifs :**
 - Aucune construction nouvelle n'est prévue et l'apparence extérieure du bâtiment existant ne sera pas modifiée : le site est déjà intégré dans son environnement et n'aura pas d'impact sur le paysage.
 - METALIS est implantée dans une zone industrielle
 - Les outils de fabrication, objet du motif de l'enquête publique sont en place sur le site depuis 2008 pour le premier outil et 2017 pour le second
 - Les outils sont parfaitement connus des employés et la fabrication éprouvée.
 - Les ateliers sont propres et bien organisés
 - L'enquête publique porte sur une régularisation
 - Les travaux et aménagements réalisés en partie par rapport aux aménagements demandés par la DREAL
 - L'engagement et la passation de commandes sur les points clés que sont le traitement des eaux industrielles (installation en septembre 2023) ainsi que sur les détections incendie sur les points sensibles de l'établissement comme demandé par le SDIS.
 - L'envie et la motivation de mettre l'établissement aux normes en vigueur
 - Les certifications de la société
 - L'appartenance à un groupe important
 - La résolution des nuisances sonores
 - La maîtrise des problèmes de vibration issus des presses
 - La gestion correcte des déchets
 - Pas de nuisances olfactives

- Il n'y a pas de réserve naturelle à proximité du site ni de parc régional ou national
- La conformité des rejets atmosphériques
- La disponibilité et les réponses aux questions du Directeur de l'usine et responsable du projet

- **Points négatifs :**

- La proximité immédiate (40 mètres) d'une habitation sur le côté Ouest du site
- La proximité de maisons individuelles à l'Ouest et de fermes à l'Est
- Le site d'étude se trouve en partie sur une ZNIEFF de type II au Nord-Est du site.
- Le site NATURA 2000 est situé à 260 m au Nord et 400 m au Sud du site
- Le site se trouve dans son intégralité sur une Zone d'Importance pour la Protection des Oiseaux (ZICO)
- Le site est situé à 80 m à l'Est d'un périmètre rapproché de 3 installations de pompage d'eaux superficielles dédiées à l'alimentation en eau potable.
- Les investissements réalisés un peu sous la pression des organismes (DREAL)
- Les investissements réalisés sur le strict minimum

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique porte sur une régularisation suite à l'implantation de deux presses avec tunnels de dégraissage/phosphatation ainsi que sur la mise en place d'une chaîne de peinture par pulvérisation de poudre.

Ces outils de fabrication sont intégrés dans l'établissement depuis de nombreuses années (2008 et 2017) et sont parfaitement maîtrisés par le personnel. Il n'y a pas de nouvelle construction de prévue, l'aspect extérieur du site ne sera pas modifié.

Les aménagements demandés suite à des visites de la DREAL, ont été en partie réalisés mais des points négatifs restent en suspens : le traitement des eaux industrielles et l'installation de détecteurs incendie sur les postes sensibles de bâtiment. Sur ces points, METALIS HPS s'est engagé sur leurs installations dans de brefs délais, les commandes concernant ce matériel ont été passées.

METALIS a donc la volonté qui semble affirmée, de mettre rapidement le site aux normes qui lui sont imposées dans son domaine.

Les avis favorables ont été donnés par :

- le SDIS, sous réserve d'installation d'amélioration de la détection incendie
- l'ARS, sous réserve d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux générés par le projet
- La DDT, sous réserve de prendre toutes les dispositions pour éviter toute pollution des cours d'eau pendant les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales et qu'une partie des eaux pluviales soit déconnectée du réseau des eaux usées.

Les réserves émises sont pour la plupart déjà levées ou le seront dans un court délai.

Compte tenu de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus, je donne un **avis favorable** à la demande de régularisation de la situation de la société METALIS HPS avec la réserve et les recommandations suivantes :

- **Réserve :**

- Equiper le local de stockage des huiles utilisées en fabrication d'une porte coupe-feu homologuée et validée avec le SDIS.
-

- **Recommandations :**

- Colmater les fissures du muret récemment construit destiné à la rétention des eaux d'incendie.
- Installer un séparateur d'hydrocarbures sur le réseau des eaux pluviales, ceci compte tenu du trafic de poids-lourds et véhicules légers sur le site
- Installation d'un détecteur de niveau sur chacune des deux rétentions situées en dessous des bennes à déchets
- Effectuer un contrôle des eaux souterraines afin d'établir un point zéro, partant du principe qu'aucune analyse de ces eaux n'a été faite à ce jour.
- Installer un détecteur signalant l'obligation de fermeture des vannes à guillotine qui séparent les eaux pluviales du site du réseau communal, ceci en cas d'incendie.
- Installer un système de détection d'incendie sur la partie sud du bâtiment, seule partie restante non protégée après les investissements prévus à cet effet.
- Réparer le système de ventilation du local de stockage des huiles

- Installer un détecteur de niveau de remplissage de la rétention située dans le local de stockage des huiles.

Le 3 mai 2023

Bernard ZABINSKI (commissaire enquêteur)